

Confidence
must be earned

Amundi

19 avril 2018

Gouvernement d'entreprise AG du 15 Mai 2018

01

Amundi aujourd'hui

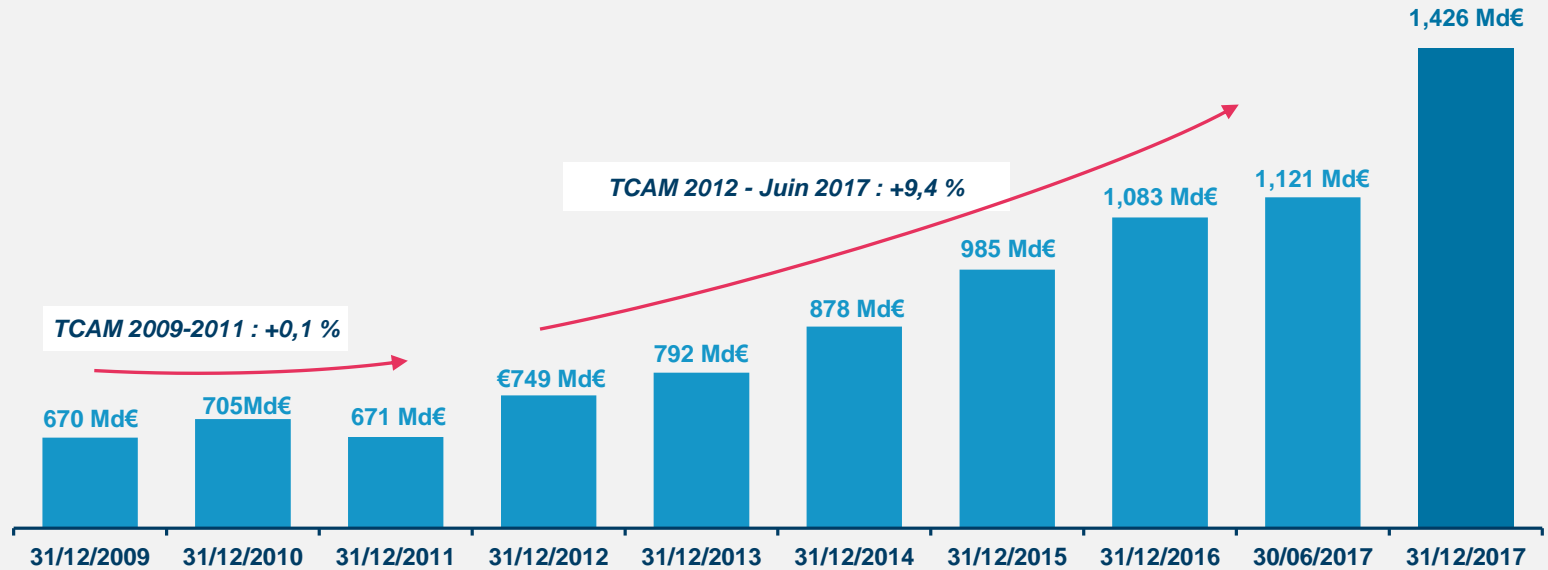
Réalisations depuis la création d'Amundi (2009) et depuis son IPO (2015)

Création d'un leader européen de dimension mondiale

N°8
au monde

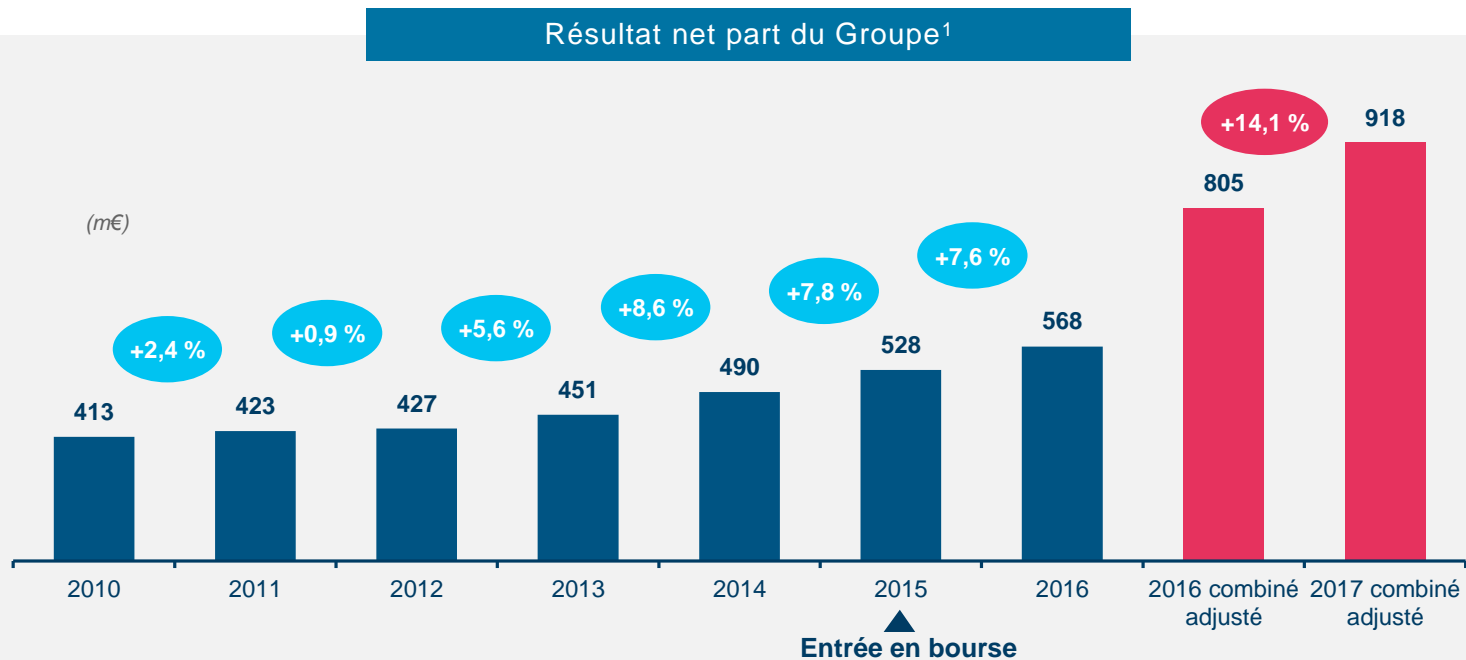
N°1
en Europe

Amundi + Pioneer



Encours et collecte comprenant 100% des encours sous gestion et de la collecte des JV en Asie. Pour Wafa au Maroc, les encours sont repris pour leur quote-part.

Une rentabilité résiliente et élevée dans des marchés contrastés



Depuis sa création, Amundi a prouvé sa capacité à générer de solides bénéfices

1. 2015 : hors coûts d'introduction en bourse ; 2016 et 2017 : résultat net combiné et ajusté (12 mois Amundi + 12 mois Pioneer) hors coûts d'intégration de Pioneer et amortissement des contrats de distribution.

Tous les objectifs annoncés lors de la cotation ont été dépassés

Activité

- Collecte nette annuelle pour :
- Retail (hors JV)
 - JV
 - Institutionnel

Efficacité

Coefficient d'exploitation

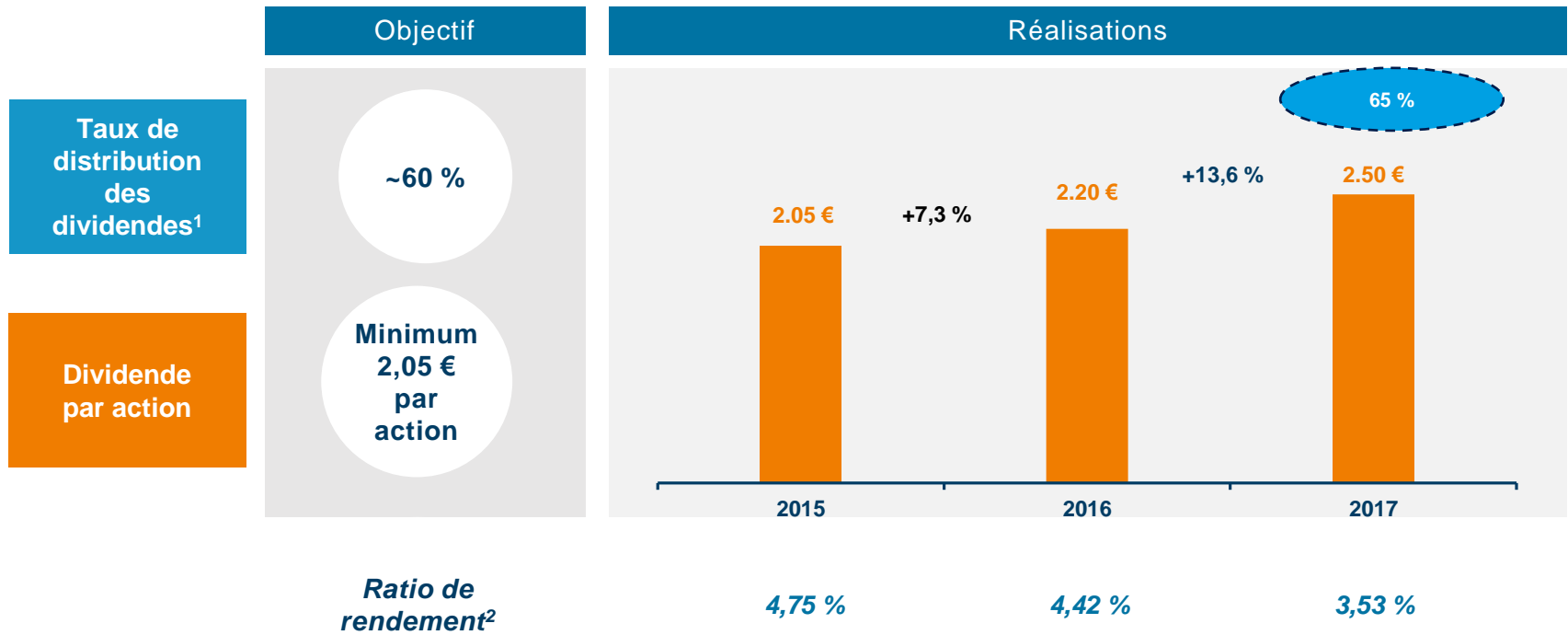
Rentabilité

Résultat net par action

Dividendes

Ratio de distribution
Dividende par action, en €

Une politique de distribution attractive

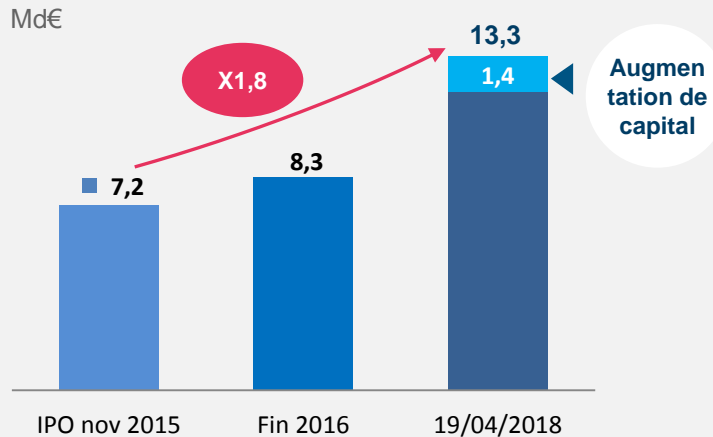


1. Ratio de distribution 2017 calculé à partir du résultat net avant coûts d'intégration en 2017.

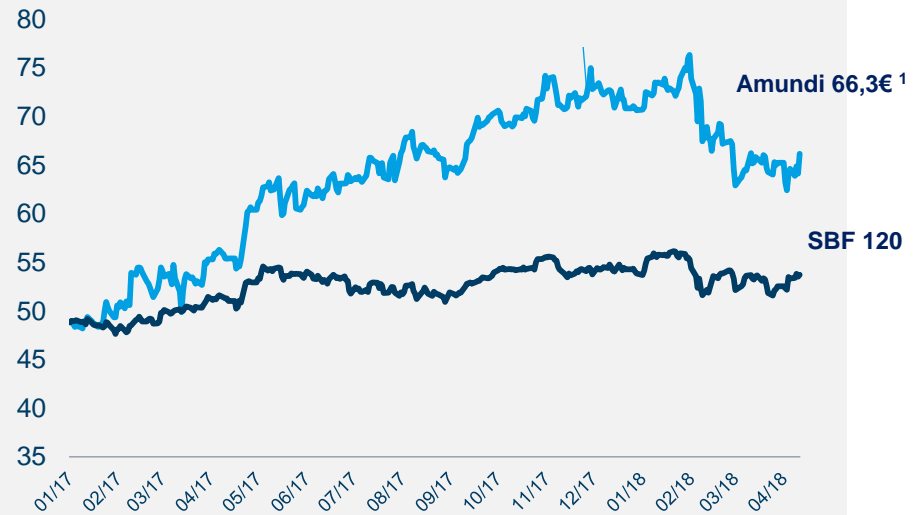
2. Rendement : dividendes de l'exercice N / cours de l'action au 31/12/N-1.

Forte création de valeur pour les actionnaires

La capitalisation boursière a doublé depuis l'introduction en bourse



Le cours de l'action d'Amundi a nettement surperformé le marché et ses pairs depuis son introduction en bourse (nov. 2015)¹



— Introduction de l'action Amundi dans les indices suivants : SBF 120, MSCI, FTSE4Good

— Performance¹ depuis l'IPO d'Amundi (11 Novembre 2015):

— Amundi	+ 47,0%
— SBF 120:	+ 11,3%
— Pairs européens ² :	+ 7,4%

Avec une capitalisation boursière de 13,3 Md €¹, Amundi est le 1^{er} gestionnaire d'actifs coté en Europe et dans le top 5 mondial

1. Selon le cours d'ouverture au 19/04/2018

2. Pairs en Europe : Anima, Ashmore, Azimut, GAM, Jupiter, MAN, Schroders, Standard Life Aberdeen.

02

Corporate governance

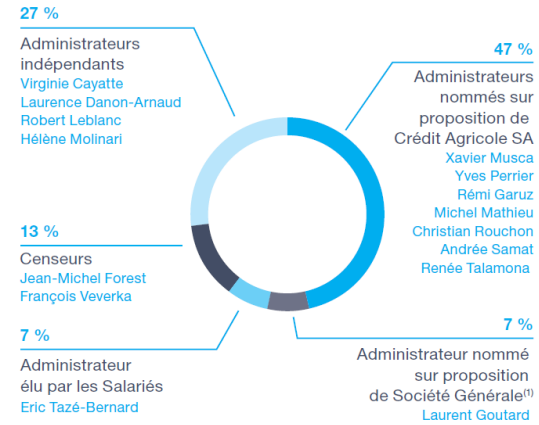
Conseil d'Administration (1/2)

1	Indépendance des membres et diversité	<ul style="list-style-type: none">– 12 administrateurs, 1 membre élu par les salariés, et 2 censeurs– 33% d'administrateurs indépendants (4 membres / 12*), conformément au code AFEP-MEDEF– 42% de femmes (5 membres / 12*) conformément à la loi française
2	Président non exécutif	<ul style="list-style-type: none">– Xavier Musca, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général Délégué de Crédit Agricole SA
3	Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none">– Réunion en l'absence des dirigeants d'Amundi– 6 réunions en 2017– Taux moyen d'assiduité : 88%
4	5 Comités	<ul style="list-style-type: none">– Stratégique et RSE – <i>présidé par un membre indépendant</i>– Rémunérations – <i>présidé par un membre indépendant</i>– Audit– Risques– Nominations – <i>présidé par un membre indépendant</i>

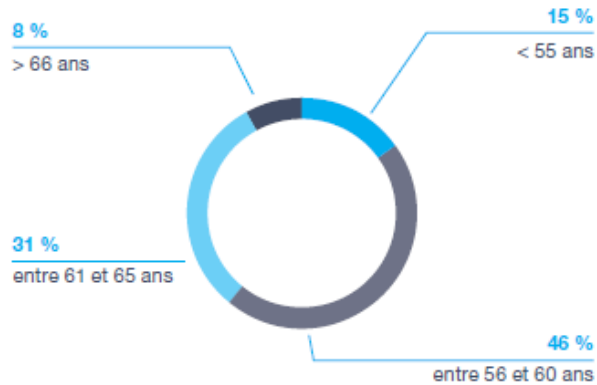
* N'est pas inclus dans ces calculs de % le membre élu par les salariés, conformément au Code du Commerce (diversité) et au code AFEP MEDEF (indépendance)

Conseil d'Administration (2/2)

PRÉSENTATION DU CONSEIL HORS CENSEURS : ÂGE, ANCIENNETÉ, DIVERSITÉ, INDÉPENDANCE (2)



ÂGE DES ADMINISTRATEURS



ANCIENNETÉ ADMINISTRATEURS



DIVERSITÉ HOMMES/FEMMES



DIVERSITÉ INDÉPENDANTS/NON-INDÉPENDANTS



03

AG ordinaire du 15 mai 2018

Ordre du jour de l'AG ordinaire du 15 mai 2018

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2017 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice et mise en paiement du dividende ;
4. Approbation des conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Yves Perrier, Directeur Général, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
6. Approbation des principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Directeur Général, au titre de l'exercice 2018 ;
7. Approbation des principes et critères de détermination, répartition et attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Conseil d'administration, au titre de l'exercice 2018 ;
8. Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées, durant l'exercice écoulé, aux dirigeants effectifs au sens de l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnels identifiés au sens de l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ;
9. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Rémi Garuz ;
10. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Laurent Goutard ;
11. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Mathieu ;
12. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Renée Talamona ;
13. Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;
14. Pouvoirs pour formalités.

04

Politique de rémunération

Politiques de rémunérations

1	Règlementation CRD IV	– Part variable limitée à 200% de la part fixe
2	Président non exécutif	– Absence de rémunération
3	Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> – Pas d’attribution d’action de performance – Pas d’indemnité de cessation de fonction – Pas de jeton de présence – Pas d’indemnité de non concurrence – Pas d’autre rémunération exceptionnelle

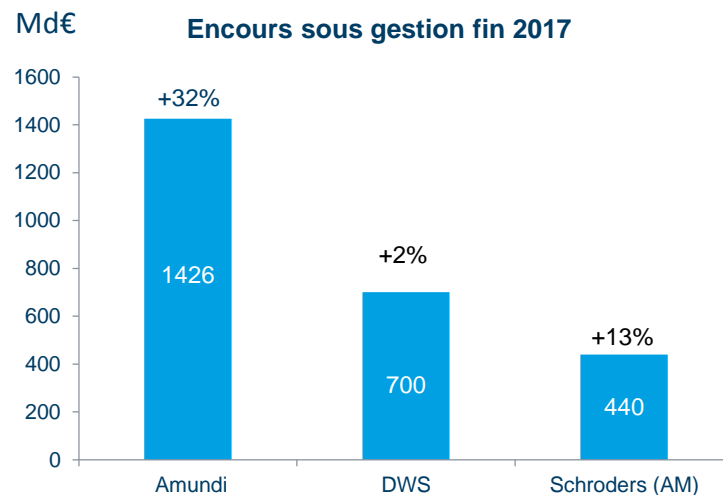
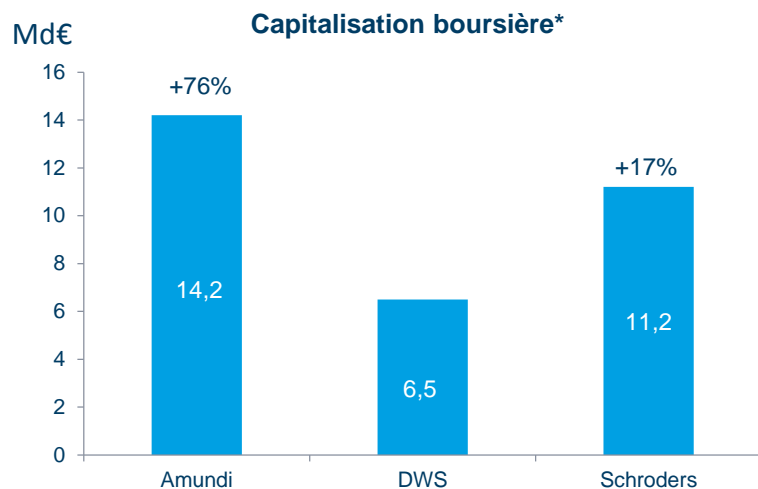
Classement dans l'échantillon des pairs*

- **Un niveau global de rémunération significativement inférieur aux pairs (gestionnaires d’actifs cotés), notamment pour la partie variable** #8
- **Une performance économique meilleure que ses pairs, notamment grâce à l’acquisition de Pioneer :** #1
 - Performance boursière #1
 - Croissance des encours sous gestion #2
 - Progression du résultat net comptable #3

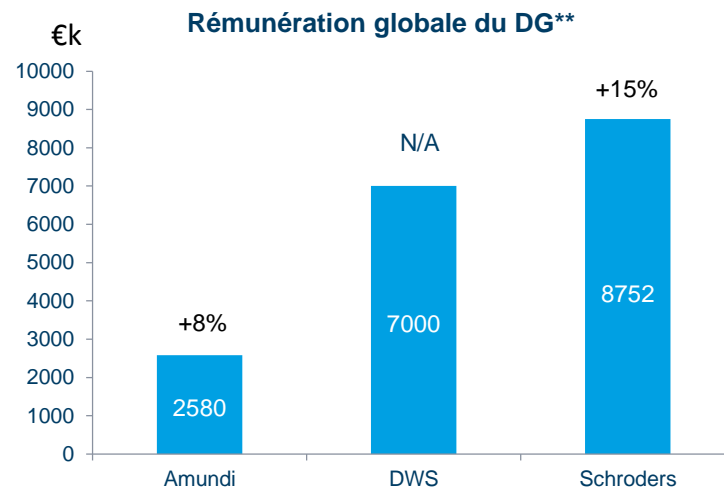
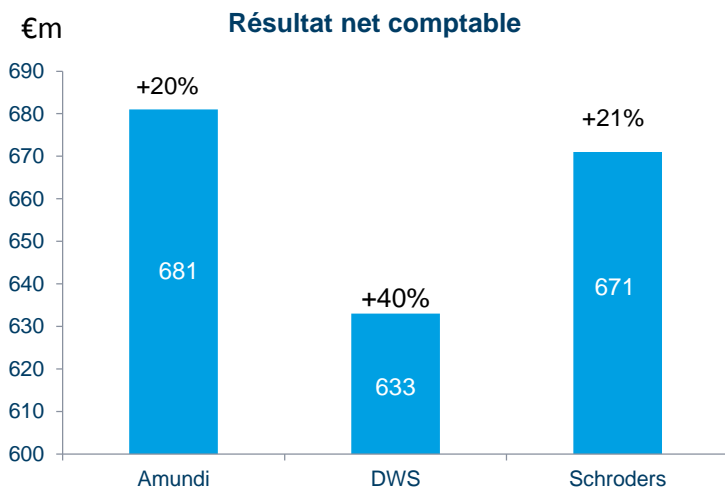
Une rémunération du DG inférieure à celle des pairs

* DWS, SLAberdeen, Anima, Janus Henderson, Jupiter, Man Group, Schroders

Comparaison Rémunération / Performance financière 2017



X%
Variation vs
2016

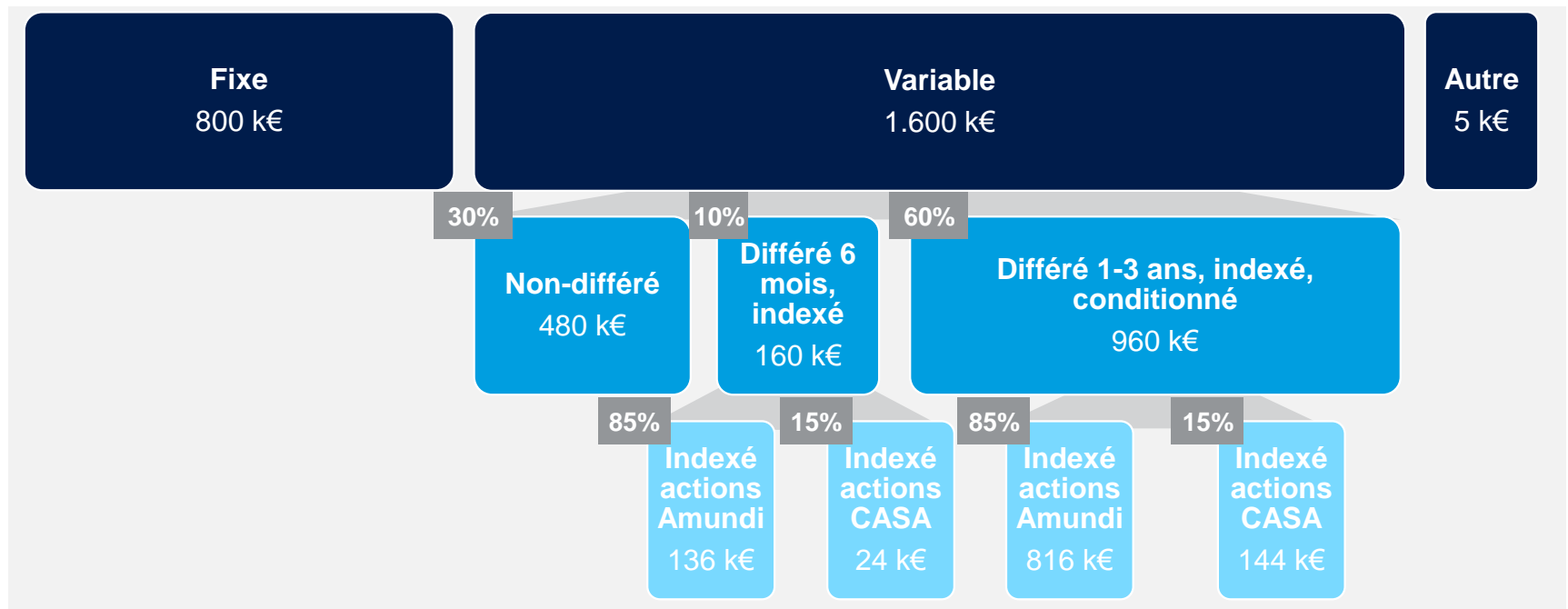


* Au 31/12/2017, ou à la dernière date disponible

** Montant dû, incluant salaire fixe, partie variable et LTI (si pertinent)

Sources. Rapports Annuels des sociétés ou document d'IPO

Say on Pay (1/3) Rappel : Rémunération DG due au titre de 2016



Say on Pay (2/3): Résolution No.5 : Rémunération du DG due au titre de 2017

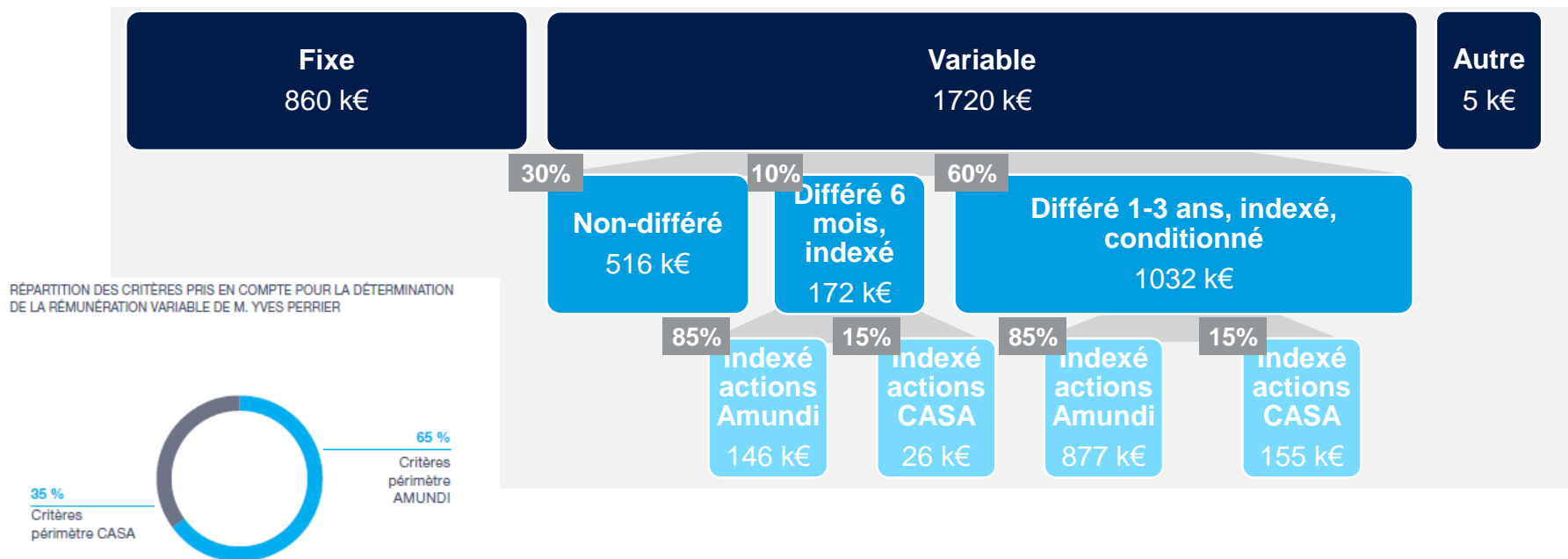
Au titre de l'exercice 2017, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations a constaté que **tous les objectifs économiques avaient été significativement dépassés**, en particulier ceux relatifs à Amundi aussi bien en termes d'activité que de résultats.

Le niveau de réalisation global est de 125 %, dont 125,3 % pour les critères économiques et 124,7 % pour les autres critères.

Le taux d'atteinte des critères économiques sont les suivants:

- **128,7% pour les critères Amundi;**
- **117,3% pour les critères Crédit Agricole S.A.**

Bien que les objectifs soient dépassés, l'application de la Règlementation CRD IV a conduit à limiter la rémunération variable à deux fois la rémunération fixe, à savoir une rémunération variable de 1 720 000 euros.



L'évolution de la rémunération du DG est directement liée à la performance économique d'Amundi, et à la création de valeur pour les actionnaires

Say on Pay (3/3): Résolution No. 6 : Rémunération du DG prévue pour 2018

